

93^e



GRAND PRIX DE FOURMIES

LA
VOIX
DU
NORD

FDJ
UNITED
SERIES

DIMANCHE
13 sept.
2026

DÉPART 11h15
ARRIVÉE 15h50



GPF - Grand Prix de Fourmies

PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES



	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
1928	Albert BARTHELEMY (FRA)	A. BAUWENS (BEL)	M. DENAMUR (BEL)
1929	Albert BARTHELEMY (FRA)	J. VANDERHAEGHEN (BEL)	E. DECROIX (BEL)
1930	Albert BARTHELEMY (FRA)	R. VERCHATSE (BEL)	M. MUFFAT (FRA)
1931	André VANDERDONCKT (FRA)	J. VANDERHAEGHEN (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)
1932	Georges CHRISTIAENS (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)	G. BECKAERT (BEL)
1933	François MINTKEWICZ (FRA)	F. LEMAY (FRA)	C. VERMASSSEN (BEL)
1934	Maurice LELEUX (FRA)	M. DUQUENNE (FRA)	E. JOLY (BEL)
1935	Eloi MEULENBERGH (BEL)	R. DEBRUYCKERE (FRA)	R. WIERINCKX (BEL)
1936	Léon LEBON (FRA)	E. BRIBOSIA (BEL)	O. MEWIS (FRA)
1937	Gabriel DUBOIS (FRA)	A. PERIKEL (BEL)	P. BODQUINT (FRA)
1938	Gabriel DUBOIS (FRA)	A. DENHEZ (FRA)	G. HUBATZ (FRA)
1939	Emile LAPLANCHE (BEL)	A. ALBRECHLYNSKI (FRA)	B. GASPERINI (FRA)
1941	Maurice DE MUER (FRA)	A. DELFOSSE (FRA)	R. DEBRUYCKER (FRA)
1943	Camille BLANCKAERT (FRA)	J. CARION (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1946	Rene LAFOSSE (FRA)	E. VANTIGHEM (FRA)	G. BLUM (FRA)
1947	Fernand PATTE (FRA)	C. BLANCKAERT (FRA)	F. DELVALLEE (FRA)
1948	Georges HUBATZ (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)	F. KLABINSKI (POL)
1949	Eugène DUPUIS (FRA)	A. DELEPIERRE (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)
1950	Edouard KLABINSKI (POL)	L. MALFAIT (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1951	Alfred DELEPIERRE (FRA)	C. MAES (BEL)	J. CONAN (FRA)
1952	Michel VUYLSTEKE (BEL)	C. MARCELAK (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1953	Gilbert PERTRY (FRA)	G. SCODELLER (FRA)	P. PARDOEN (FRA)
1954	Serge MENEGHETTI (FRA)	S. GNOINSKY (FRA)	H. COLAS (FRA)
1955	Pierre PARDOEN (FRA)	E. GERUSSI (FRA)	P. TAELEMAN (BEL)
1956	Elio GERUSSI (FRA)	P. PARDOEN (FRA)	J.-C. ANNAERT (FRA)
1957	Jean STABLINSKI (FRA)	J. CARRARA (FRA)	G. DUFRANE (FRA)
1958	Pierre MACHIELS (BEL)	J. PASINETTI (FRA)	J. DACQUAY (FRA)
1959	André NOVELLE (BEL)	C. LE MENN (FRA)	A. BOUVET (FRA)
1960	Michel VERMEULIN (FRA)	M. MUNTER (FRA)	R. POULIDOR (FRA)
1961	Joseph WASKO (FRA)	E. DELBERGHE (FRA)	C. LE MENN (FRA)
1962	Guy IGNOLIN (FRA)	G. THIELIN (FRA)	A. HELLEMANS (BEL)
1963	Benoni BEHEYT (BEL)	N. COREELMAN (BEL)	J.P. VAN HAVERBEKE (FRA)
1964	Frans MELCKENBEECK (BEL)	L. TROONBEECKX (BEL)	J. DE ROO (NED)
1965	Géo VAN CONINGSLOO (BEL)	W. BOCKLANT (BEL)	R. SWERTS (BEL)
1967	Willy VAN NESTE (BEL)	J. HUYSMANS (BEL)	W. MONTY (BEL)
1968	Gerben KARSTENS (NED)	W. BOCKLANT (BEL)	R. ROSIERS (BEL)
1969	Ronald DEWITTE (BEL)	J. KREKELS (NED)	H. STEEVENS (NED)
1970	Noël VAN TYGHEM (BEL)	L. MORTENSEN (DEN)	F. VERBEECK (BEL)
1971	Barry HOBAN (GBR)	H. BEYSENS (BEL)	G. BELLONE (FRA)
1972	René PIJNEN (NED)	L. MORTENSEN (DEN)	N. VAN TYGHEM (BEL)
1973	Eddy MERCKX (BEL)	J. ZOETEMELK (NED)	J. BRUYERE (BEL)
1974	Willy TEIRLINCK (BEL)	C. DE BUYSSCHERE (BEL)	G. TALBOURDET (FRA)
1975	Dietrich THURAU (GER)	L. PEETERS (BEL)	W. PLANCKAERT (BEL)
1976	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	D. THURAU (GER)	P. BEON (FRA)
1977	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	R. CONSTANT (BEL)	A. CHALMEL (FRA)
1978	Yves HEZARD (FRA)	D. GISIGER (SUI)	J. CHASSANG (FRA)

PLASTISO

LA
VOIX
DU
NORD

VS LA
VOIX
DES
SPORTS

Sud
Avesnois
Communauté de Communes

Valjoly

Crédit Mutuel
Nord Europe

PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
1979	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)	J.-R. BERNAUDEAU (FRA)
1980	Jacques BOSSIS (FRA)	G. VERLINDEN (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)
1981	Josef LIECKENS (BEL)	R. CLERE (FRA)	F. CASTAING (FRA)
1982	Rudy MATHYS (BEL)	P. HAGUEDOREN (BEL)	J. WIJNANTS (NED)
1983	Gilbert DUCLOS-LASSALLE (FRA)	K. ANDERSEN (DEN)	F. VANDENHAUTE (BEL)
1984	Ferdi VANDENHAUTE (BEL)	P. BAZZO (FRA)	L. FIGNON (FRA)
1985	Jean HABETS (NED)	T. VAN VLIET (NED)	G. DUCLOS LASSALLE (FRA)
1986	Josef LIECKENS (BEL)	G. THEUNISSE (NED)	J.-M. WAMPERS (BEL)
1987	Adri VAN DER POEL (NED)	J. LIECKENS (BEL)	E. VAN LANCKER (BEL)
1988	Edwin BAF COP (BEL)	S. KELLY (IRL)	D. DEMOL (BEL)
1989	Martial GAYANT (FRA)	J.-F. BRASSEUR (BEL)	H. REDANT (BEL)
1990	Frans MAASSEN (NED)	S. LILHOT (DEN)	M. GIANETTI (SUI)
1991	Vincent LACRESSONNIERE (FRA)	J.-C. COLOTTI (FRA)	N. VERHOEVEN (NED)
1992	Olaf LUDWIG (GER)	S. HENNEBERT (BEL)	M. GIANETTI (SUI)
1993	Maximilian SCIANDRI (GBR)	D. ZHDANOV (RUS)	L. MADOUAS (FRA)
1994	Andrea TAFI (ITA)	G.L. BORTOLAMI (ITA)	G.-L. GORINI (ITA)
1995	Maximilian SCIANDRI (GBR)	F. VANDENBROUCKE (BEL)	R. SORENSEN (DEN)
1996	Michele BARTOLI (ITA)	F. VANDENBROUCKE (BEL)	C. CHIAPPUCCI (ITA)
1997	Andrea TAFI (ITA)	G.L. BORTOLAMI (ITA)	M. BARTOLI (ITA)
1998	Luca MAZZANTI (ITA)	A. LANGELLA (FRA)	O. PELLICOLI (ITA)
1999	Dimitri KONYSHEV (RUS)	M. SCIANDRI (GBR)	D. BRUYLANDTS (BEL)
2000	Andrej HAUPTMAN (SLO)	A. FERRIGATO (ITA)	B. HAMBURGER (GER)
2001	Scott SUNDERLAND (AUS)	F. RODRIGUEZ (USA)	J. VOIGT (GER)
2002	Gian Luca BORTOLAMI (ITA)	L. JALABERT (FRA)	C. VASSEUR (FRA)
2003	Baden COOKE (AUS)	D. NARDELLO (ITA)	F. WEGMANN (GER)
2004	Andrei KASHECHKIN (KAZ)	D. FOFONOV (KAZ)	T. HUSHOVD (NOR)
2005	Robbie Mc EWEN (AUS)	S. VANDYCK (NED)	J.P. NAZON (FRA)
2006	Philippe GILBERT (BEL)	A. PALOMARES (ESP)	M. ALBASINI (SUI)
2007	Peter VELITS (SLO)	D. NARDELLO (ITA)	B. COOKE (AUS)
2008	Giovanni VISCONTI (ITA)	S. GOUBERT (FRA)	F. SACCHI (ITA)
2009	Romain FEILLU (FRA)	M. BELLETTI (ITA)	Y. HUTAROVICH (BLR)
2010	Romain FEILLU (FRA)	D. APPOLLONIO (ITA)	K. DE HAES (BEL)
2011	Guillaume BLOT (FRA)	A. KRISTOFF (NOR)	S. VAN DIJK (NED)
2012	Lars BAK (DEN)	A. KRISTOFF (NOR)	M. KITTEL (GER)
2013	Nacer BOUHANNI (FRA)	A. GREIPEL (GER)	B. COQUARD (FRA)
2014	Jonas VAN GENECHTEN (BEL)	T. VAN ASBROECK (BEL)	E. VIVIANI (ITA)
2015	Fabio FELLINE (ITA)	T. BOONEN (BEL)	N. BOUHANNI (FRA)
2016	Marcel KITTEL (GER)	N. BOUHANNI (FRA)	B. COQUARD (FRA)
2017	Nacer BOUHANNI (FRA)	M. SARREAU (FRA)	R. SELIG (GER)
2018	Pascal ACKERMANN (GER)	A. DEMARE (FRA)	A. HODEG (COL)
2019	Pascal ACKERMANN (GER)	J. PHILIPSEN (BEL)	B. VAN POPPEL (NED)
2021	Elia VIVIANI (ITA)	P. ACKERMANN (GER)	F. GAVIRIA (COL)
2022	Caleb EWAN (AUS)	D. GROENEWEGEN (NED)	A. CAPIOT (BEL)
2023	Tim MERLIER (BEL)	G. THUJSEN (BEL)	M. MOSCHETTI (ITA)
2024	Arvid DE KLEIJN (NED)	G. THUISSEN (BEL)	S. WAERENSKJOLD (NOR)
2025	Paul MAGNIER (FRA)	P. BITTNER (TCH)	Y. FEDOROV (KAZ)

**LES ORGANISATEURS
REMERCIENT TOUS CEUX
QUI, PAR LEUR APPUI,
LEUR CONCOURS OU
LEUR COLLABORATION,
ONT CONTRIBUÉ
À LA RÉALISATION
DE L'ÉPREUVE ET,
EN PARTICULIER :**

- La municipalité de Fourmies
- Le Comité d'Organisation
- La région Hauts-de-France
- Le Nord
- La communauté de communes du Sud-Avesnois et son personnel
- Le personnel de la ville de Fourmies
- Le personnel du CCAS
- Les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement
- Les directions de la Gendarmerie Nationale
- La Préfecture du Nord
- La sous-préfecture d'Avesnes/Helpes
- Les municipalités des communes traversées
- L'Union Cycliste Internationale
- La Fédération Française de Cyclisme
- La Ligue Nationale de Cyclisme
- Les télévisions, radios et journaux
- Les partenaires et les sponsors





DIMANCHE
13 sept.
2026

Course sur route disputée sous les règlements de l'**Union Cycliste Internationale**, réservée aux coureurs ELITES hommes appartenant aux équipes UCI WorldTeams, UCI ProTeams et Continentales UCI.

> DÉPART FICTIF À 11h15

face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

> DÉPART RÉEL À 11h20

RD42 direction Avesnes/Helpo
Fourmies

> ARRIVÉE VERS 15h50

face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUD - Président - **06 30 48 35 33**

Fabien MARIEZ - Coordonnateur - **06 63 70 74 41**

Olivier HAIRION - Responsable sportif - **07 88 26 58 06**

INFO RADIO TOUR

fréquence

157.487 5Mhz

LES ÉQUIPES



**ALPECIN
DECEUNINCK**



**CIC PRO CYCLING
ACADEMY**



COFIDIS



**DECATHLON
CMA CGM**



**FLANDERS
BALOISE**



**GROUPAMA
FDJ**



**LOTTO
INTERMARCHÉ**



**NICE
METROPOLE**



**NSN CYCLING
TEAM**



**PINARELLO
Q36.5**



**POLTI
VISITMALTA**



**SOLUTION TECH
NIPPO RALI**



**SOUDAL
QUICK-STEP**



**ST MICHEL
AUBERT 93**



**TEAM PICNIC
POSTNL**



**TOTAL
ENERGIES**



**TUDOR PRO
CYCLING**



**UNIBET ROSE
ROCKETS**



**UNO X
MOBILITY**



**VAN RYSEL
ROUBAIX**

OFFICIELS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mickaël HIRAUX, Maire de Fourmies

PRÉSIDENT / ORGANISATEUR DU G.P.F.

Jacques THIBAUX
CS 50100 59611 FOURMIES CEDEX
03 27 59 69 81 / 06 30 48 35 33

RESPONSABLE SPORTIF

Olivier HAIRION / 07 88 26 58 06

TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

ORGANISATION

SECRÉTARIAT DU GPF

Valérie SOYEZ

COMMISSAIRE DÉPART

Alain BOSQUET

SAFETY MANAGER

Fabien MARIEZ

SÉCURITÉ DÉPART/ARRIVÉE

Jean-Louis DUGARD

PUB LIGNE D'ARRIVÉE

Pascal PUFFET, Joël BABILLOTTE
et Christophe LUCE

SPEAKERS

Marion HÉRAULT GARNIER, Daniel MANGEAS
et Mathieu CLAYES

PARKING EQUIPES

Albert HÉLIN, Kevin DUBAR et Romain FERET

FLÉCHAGE ET BALISAGE

Joël SAUTIERE

CHAPITAUX, MATÉRIEL ET TRIBUNES

Services Techniques de la Ville de Fourmies

BARRIÈRE

Communauté de Communes Sud-Avesnois

MONTEURS RÉCEPTEURS RADIO

MOTOCOMM - Serge VINCENT

RESPONSABLE MOTOS

Jean-Yves MERVIN

RELATIONS PUBLIQUES

Jacques THIBAUX

HÉBERGEMENT ÉQUIPES

Olivier HAIRION

RESPONSABLES DES SIGNALEURS

Cédric GLASSET, Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

SÉCURITÉ VILLAGE - PODIUM

Alain BOSQUET - Jacques GOSTEAU

VILLAGE V.I.P.

Christelle ALLAIRE

PROTOCOLE

Jean-Louis CHAPPAT

COURSE

PRÉSIDENT DU JURY

Philippe MARIËN

COMMISSAIRES TITULAIRES

Nicolas LE TALLEC et Morgane GARNIER

JUGE À L'ARRIVÉE

Julie BOIS

CHRONOMÉTRAGE

Société Matsport Timing

COMMISSAIRES MOTOS

Céline RUTLER et Michaël BAUDO

INFOS RADIO TOUR

Stéphanie POUCHELLE

SERVICE MÉDICAL COURSE

Dr Bruno BRAZIER et Dr Xavier SCHWARTZ

AMBULANCES

Ambulances de l'Avesnois
et Ambulances Cantonales

ASSISTANCE COURSE

Assistance Sports Médias

RÉGULATION COURSE

Wilfried RICHARD

VOITURE OUVERSE

Hermans BROODCOORENS

PERMANENCE

RESPONSABLE

Jacques DERIGNY

RELATION COMMISSAIRES ÉQUIPES

Pascal LEGRAND

PRESSE

Valérie SOYEZ et Bénédicte GORDIEN

VOITURES OFFICIELLES - CHAUFFEURS

Patrick et Fabien VASSEUR

CARAVANE PUBLICITAIRE

Eric LEFEVRE et Christophe LUCE

ÉQUIPES - DOSSARDS - OFFICIELS

Olivier HAIRION

RESPONSABLES MOTOS

Jean-Yves MERVIN et François GESBERT



LES PRÉLIMINAIRES DU DÉPART

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 de 15h30 à 18h

HALL D'ENTRÉE (PERMANENCES)

Caravaniers

Distribution des plaques officielles et accréditives.

Suiveurs

Distribution des plaques officielles et accréditives.

Montage et réglage des récepteurs radio.

Coueurs

Confirmation des partants par les équipes de 15h30 à 17h15

SALLE DES MARIAGES

17h30

Réunion des directeurs sportifs, organisateurs, commissaires.

Tirage au sort de l'ordre des voitures.

HALL D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

18h30

Présentation du Grand Prix de Fourmies.

Réception offerte par la Municipalité.

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 de 8h30 à 11h

MAISON DE LA CROIX ROUGE (RUE J.P. DUPONT)

Caravaniers : distribution des plaques officielles et accréditives.

ORGANISATION ET HORAIRE CARAVANE

8h30 : Rassemblement circuit rue J.P. Dupont (face CROC' AFFAIRES)

9h45 : Départ dernière voiture

HÔTEL DE VILLE - HALL - 1^{ER} ÉTAGE

10h15 : Réunion des pilotes de véhicules (auto et motos).

PRÉSENCE OBLIGATOIRE.

De 8h30 à 11h

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE / PARKING ÉQUIPES

Préparation équipes

PLACE DE VERDUN

Suiveurs - Officiels - Coueurs - Directeurs sportifs - Presse - Caravane - Invités

Village V.I.P. avec restauration

CÉRÉMONIAL DÉPART ÉQUIPES, PODIUM PROTOCOLAIRE

10h00 Signature selon le planning établi par l'organisateur

11h05 Rassemblement des coueurs sur la ligne d'appel

11h10 Ouverture de la route du 93^e GRAND PRIX DE FOURMIES
par Monsieur le Maire de Fourmies

11h15 DÉPART EN CORTÈGE



DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE : Rue Edouard Flament

DÉPANNAGE NEUTRE :

2 dans la rue Edouard Flament devant le peloton
et **1** boulevard de Verdun derrière le peloton

COMMISSAIRE N°1 : Devant le peloton

PRÉSIDENT DU JURY + RADIO TOUR : Derrière le peloton

COMMISSAIRE N°2 : Derrière le médecin

DIRECTEURS SPORTIFS : Boulevard de Verdun

OFFICIELS : Boulevard de Verdun

MOTOS : Toutes devant le peloton obligatoirement

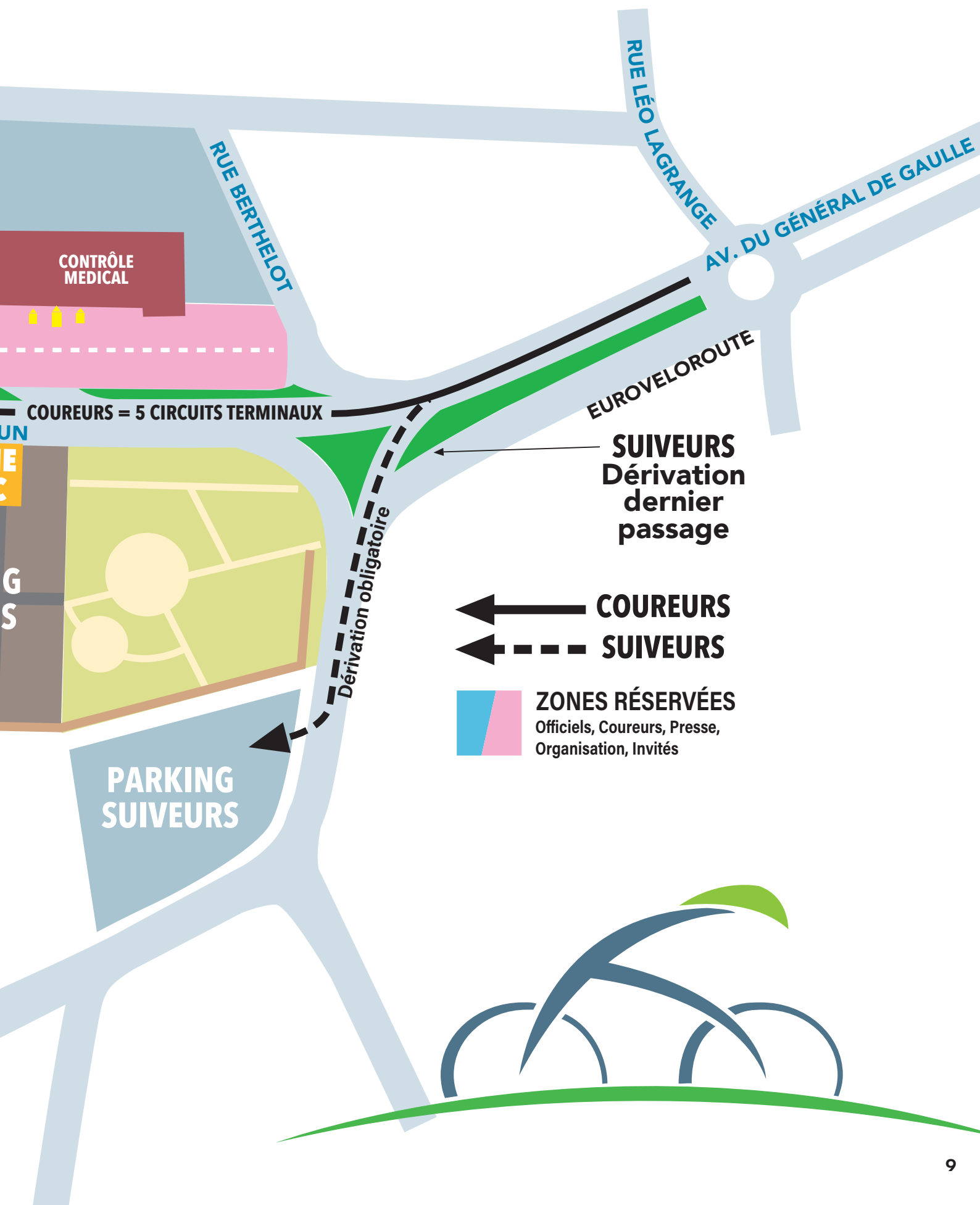
VOITURE OUVREUSE : Devant le peloton rue Edouard Flament



PLAN D'ARRIVÉE

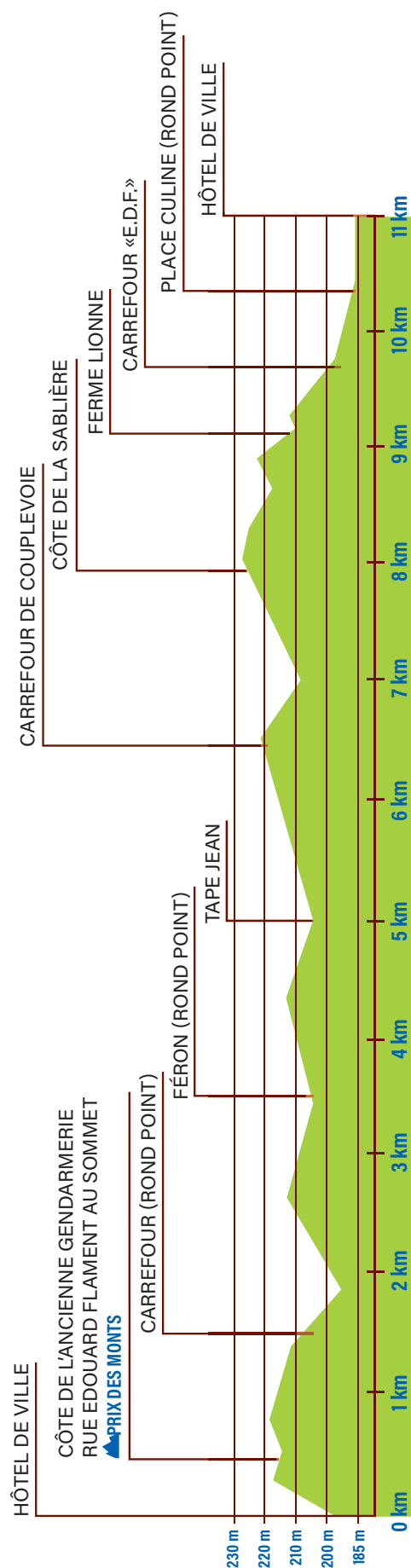
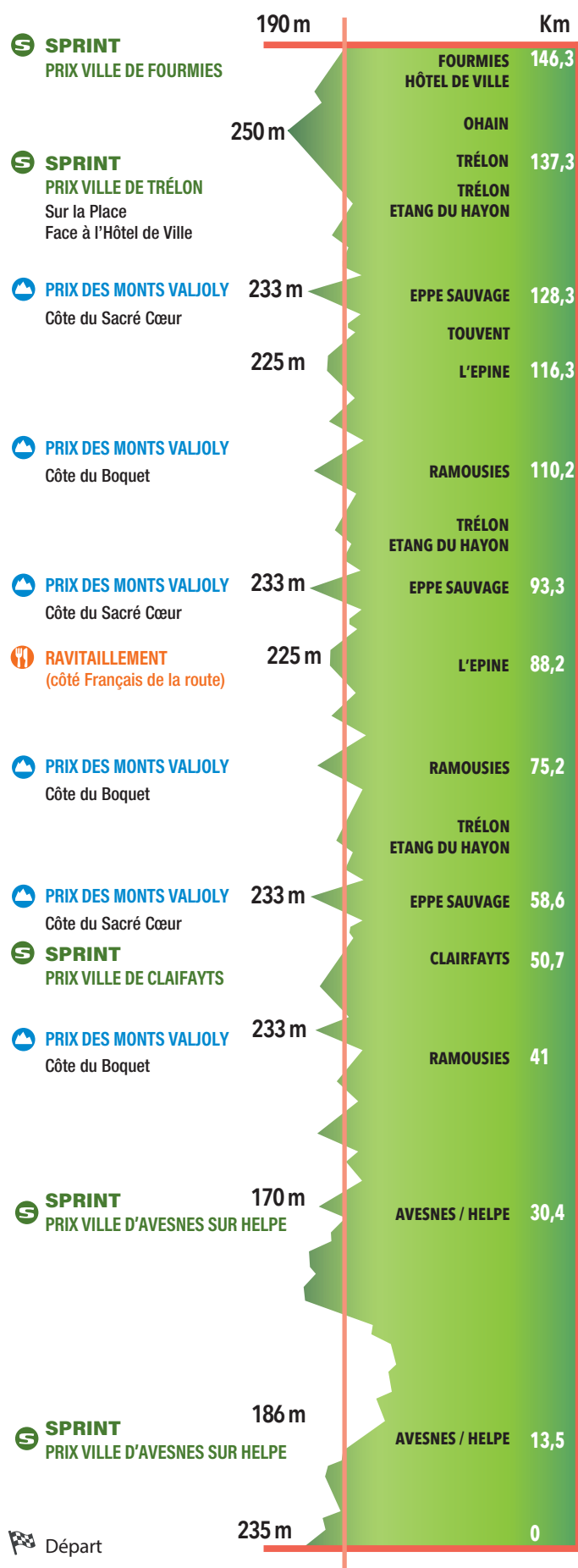


PLAN D'ARRIVÉE



PROFIL DES PREMIERS 142 KM

PROFIL DES CIRCUITS TERMINAUX



SPRINTS **PLASTISO**

- 1. km 13,5** AVESNES SUR HELPE
Collégiale
- 2. km 30,4** AVESNES SUR HELPE
Collégiale
- 3. km 50,7** CLAIRFAYTS
Rue Haute
- 4. km 137,3** TRÉLON - sur la place,
face à l'Hôtel de Ville
- 5. km 146,3** FOURMIES - ligne d'arrivée

POINTS ATTRIBUÉS

5 et 2 aux deux premiers de chaque sprint

Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve.

AU CLASSEMENT GÉNÉRAL

- > 1000 €** au premier
- Les coureurs sont avertis des sprints par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

COMBATIVITÉ

- > 1000 €**

Sur décision de l'organisateur sur l'ensemble de la course.



PRIX DE LA MEILLEURE ÉQUIPE

- > 500 €**



Le lauréat de chaque challenge doit obligatoirement se présenter au podium protocolaire après l'arrivée pour y recevoir la coupe remise par le sponsor.

PRIX DES MONTS CHALLENGE VALJOLY



- 1. km 41** RAMOUSIES - sortie au sommet
côte du Boquet
- 2. km 58,6** EPPE-SAUVAGE - sortie côte du
Sacré Cœur
- 3. km 75,2** RAMOUSIES - sortie au sommet
côte du Boquet
- 4. km 93,3** EPPE-SAUVAGE - sortie côte du
Sacré Cœur
- 5. km 110,2** RAMOUSIES - sortie au sommet
côte du Boquet
- 6. km 128,3** EPPE-SAUVAGE - sortie côte du
Sacré Cœur

POINTS ATTRIBUÉS

5 et 2 aux deux premiers de chaque mont

Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

AU CLASSEMENT GÉNÉRAL

- > 1000 €** au premier

Les coureurs sont avertis des monts par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

PRIX DES VILLES

AU PREMIER SUR LA LIGNE

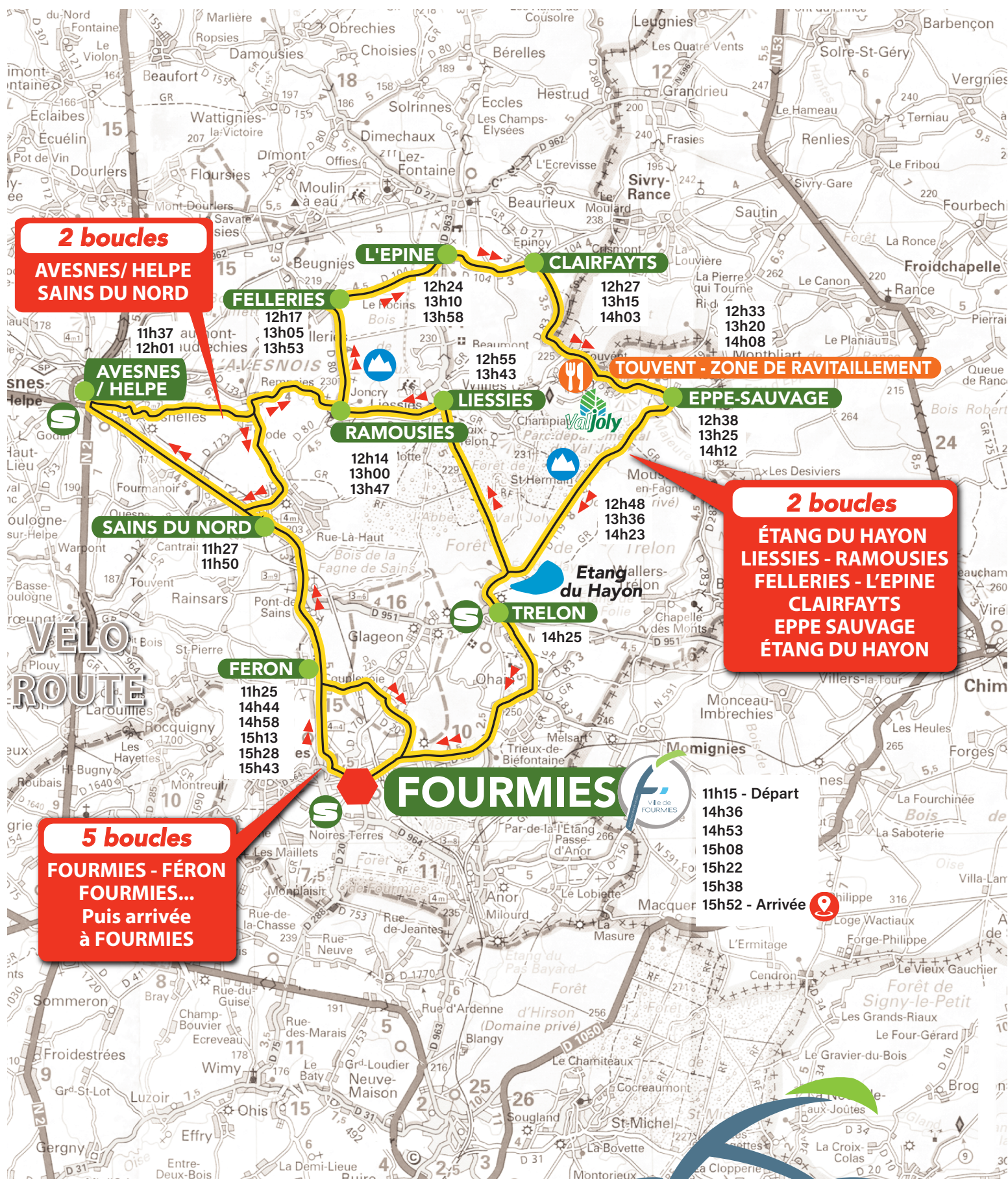
- > 300 € AVESNES / HELPE**
km 13,5 - entrée de la ville

- > 300 € TRÉLON**

km 137,3 - sur la place, face à l'Hôtel de Ville

Les coureurs sont avertis des villes par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la banderole.





KILOMÈTRES			Heures de Passage Coureurs 44 km/h	Caravane publicitaire
À parcourir	Parcours			
	- 2,3	FOURMIES - Hôtel de Ville - Départ en groupe :	11h15	9h45
		 Place de Verdun, rues E Flament, G Torlet, G Zaya, T Legrand, D42		
200,1	0	 Départ réel : D 42 panneau 70 vers Avesnes sur Helpe	11h20	9h50
		 FERON rond point du mouton noir		
195,95	4,15	 D. 42 FERON Temple de l'Amour D951	11h25	9h55
194,45	5,65	SAINS-DU-NORD - rues Sadi Carnot, D'Avesnes	11h27	9h57
189,3	10,8	 Rue d'Avesnes - route de Sains ®AVESNELLES	11h34	10h04
187,1	13	Avesnes/Helpe: avenue Foch, rues Gossuin, de France, L.Pasqual	11h37	10h07
186,6	13,5	 SPRINT 1 - AVESNES SUR HELPE (Collégiale) PLASTISO Place du Général Leclerc	11h38	10h08
		Rues V.Hugo, Lagrange, des Près, de Mons, Poudrière, Chabloz,		
184,5	15,6	AVESNELLES, Rues du Moulinet, D133	11h41	10h11
183,6	16,5	FLAUMONT WAUDRECHIES D133 - D 104	11h42	10h12
		Rte d'Avesnes, rues de la place, de l'église, rte de Sémeries - D 133		
		SEMERIES (panneau) - Rue de Flaumont à droite		
179,9	20,2	Rues de la Mairie, route de Sains	11h47	10h17
178,1	22	SAINS-DU-NORD - rues de Sémeries, G.Péri, Dr Chevalier	11h50	10h20
176,3	23,8	Rue JB Lebas, rue Paul Doumer, à droite vers rue d'Avesnes	11h52	10h22
		 Rue d'Avesnes - route de Sains - AVESNELLES		
		Avenue Mal Foch, rues Gossuin, de France, Léon Pasqual		
169,7	30,4	 SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE (Collégiale) PLASTISO Place du Général Leclerc	12h01	10h31
		Rues V.Hugo, Lagrange, des Près, de Mons, Poudrière, Chabloz,		
167,6	32,5	 AVESNELLES, Rues du Moulinet,	12h04	10h34
		 FLAUMONT WAUDRECHIES D133 - D 104		
		Rte d'Avesnes, rues de la place, de l'église, rte de Sémeries - D 133		
		Panneau Sortie Flaumont Waudrechies		
164	36,1	SEMERIES (panneau) - Rue de Flaumont tout droit	12h09	10h39
163,5	36,6	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	12h09	10h39
160,5	39,6	RAMOUSIES - D133, Route de Sémeries, ,	12h14	10h44
160,1	40	à gauche Rue de Felleries (entrée circuit)	12h14	10h44
159,1	41	 PRIX DES MONTS 1 - Côte du Bocquet 	12h15	10h45
157,6	42,5	FELLERIES - Panneau	12h17	10h47
156,9	43,2	ilot FELLERIES rue du Grand Mont, D 104	12h18	10h48
153	47,1	 L'EPINE	12h24	10h54
150,7	49,4	CLAIRFAYT (Panneau)	12h27	10h57
149,4	50,7	SPRINT 3 - CLAIRFAYT - rue Haute (ancienne brasserie) PLASTISO	12h29	10h59
		D 104 - CLAIRFAYTS centre - D 83 (à droite)		
145,9	54,2	 TOUVENT - RAVITAILLEMENT	12h33	11h03
142,9	57,2	 D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	12h38	11h08
141,5	58,6	 PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur 	12h39	11h09
139	61,1	SAINT HERMAN (panneau) - D 119	12h43	11h13
135	65,1	Etang du HAYON - au stop à droite vers Liessies - D963	12h48	11h18
130	70,1	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES - D 133 chica	12h55	11h25
126,7	73,4	 RAMOUSIES 2 - D 80 - à droite vers FELLERIES	13h00	11h30

ITINÉRAIRE

KILOMÈTRES			Heures de Passage Coureurs 44 km/h	Caravane publicitaire
À parcourir	Parcours			
126,2	73,9	RAMOUSIES CENTRE	13h00	11h30
124,9	75,2	 PRIX DES MONTS 3 - Côte du Bocquet 	13h02	11h32
122,6	77,5	FELLERIES (2 ^e passage) rue Grand Mont, D 104	13h05	11h35
118,8	81,3	 L'EPINE	13h10	11h40
115,5	84,6	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83	13h15	11h45
111,9	88,2	 RAVITAILLEMENT	13h20	11h50
111,8	88,3	TOUVENT	13h20	11h50
108,4	91,7	 D 83 - α EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	13h25	11h55
106,8	93,3	 PRIX DES MONTS 4 - Sacré Cœur 	13h27	11h57
104,2	95,9	SAINT HERMAN - D 119	13h30	12h00
100,2	99,9	TRELON - Etang du HAYON - vers Liessies D 963	13h36	12h06
94,9	105,2	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES	13h43	12h13
91,7	108,4	 RAMOUSIES α - D 80 - à droite vers FELLERIES	13h47	12h17
89,9	110,2	 PRIX DES MONTS 5 - Côte Bocquet 	13h50	12h20
87,6	112,5	FELLERIES (3 ^e passage) rue Grand Mont, D 104	13h53	12h23
83,8	116,3	 L'EPINE D 104	13h58	12h28
80,5	119,6	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83	14h03	12h33
76,8	123,3	 TOUVENT - RAVITAILLEMENT	14h08	12h38
73,4	126,7	 D 83 - α EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	14h12	12h42
71,8	128,3	 PRIX DES MONTS 6 - Sacré Cœur 	14h14	12h44
69,3	130,8	SAINT HERMAN - D 119	14h18	12h48
65,3	134,8	Etang du HAYON - à gauche vers TRELON	14h23	12h53
64,4	135,7	TRELON rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, D 963 (chicane - rétrécissement - chicane)	14h25	12h55
62,8	137,3	 SPRINT 4 TRELON Place PLASTISO	14h27	12h57
61,2	138,9	OHAIN - D 83	14h29	12h59
57,9	142,2	 Lieudit « La Carnaille » Rond-point à droite	14h33	13h03
56,3	143,8	 FOURMIES rues de la Commune de Paris, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de Verdun	14h36	13h06
53,8	146,3	Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE	14h39	13h09
53,8	146,3	 SPRINT 5 Ligne d'arrivée PLASTISO	14h39	13h09
50,4	149,7	FERON - D 20, la Tape Jean, Couplevoie - D 20	14h44	13h14
		FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux		
43,2	156,9	 Ligne d'arrivée - FIN DU 1^{er} CIRCUIT - RAVITAILLEMENT	14h53	13h23
39,8	160,3	 FERON idem	14h58	13h28
32,6	167,5	FOURMIES - idem FIN DU 2^e CIRCUIT / STOP CARAVANE	15h08	13h38
29,2	170,9	 FERON idem	15h13	
22	178,1	 FOURMIES - idem FIN DU 3^e CIRCUIT - RAVITAILLEMENT	15h22	
17,8	182,3	 FERON idem	15h28	
10,6	189,5	FOURMIES - idem FIN DU 4^e CIRCUIT	15h38	
7,2	192,9	 FERON idem	15h43	
0	200,1	FOURMIES - idem FIN DU 5^e CIRCUIT	15h52	

ARRIVEE directe au bout de la ligne gauche de l'avenue Charles de Gaulle - Place de Verdun

PASSAGES RÉTRÉCIS 

RONDS POINTS 

ILOTS DIRECTIONNELS 

SPRINTS 

PRIX DES MONTS 

ZONE RAVITAILLEMENT 

93^e Grand Prix Cycliste de la ville de Fourmies / La Voix du Nord, Dimanche 13 Septembre 2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **Grand Prix de Fourmies / La Voix du Nord** est organisée par l'association du Grand Prix de Fourmies sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le **13 Septembre 2026**. L'épreuve compte pour la Coupe de France FDJ de la ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Élites et moins de 23**. Elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en catégorie **1.PRO**. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement de l'UCI Europe Tour et le classement UCI mondial individuel :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{ère}	250	21 ^e	6
2 ^e	170	22 ^e	6
3 ^e	140	23 ^e	6
4 ^e	120	24 ^e	6
5 ^e	100	25 ^e	6
6 ^e	80	26 ^e	5
7 ^e	70	27 ^e	5
8 ^e	60	28 ^e	5
9 ^e	50	29 ^e	5
10 ^e	40	30 ^e	5
11 ^e	30	31 ^e	3
12 ^e	20	32 ^e	3
13 ^e	10	33 ^e	3
14 ^e	10	34 ^e	3
15 ^e	10	35 ^e	3
16 ^e	6	36 ^e	3
17 ^e	6	37 ^e	3
18 ^e	6	38 ^e	3
19 ^e	6	39 ^e	3
20 ^e	6	40 ^e	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : **UCI World Teams, UCI Pro Teams, Équipes Continentales UCI du pays, Équipes professionnelles cyclo-cross UCI du pays et Équipe Nationale du pays de l'organisateur et deux Équipes Continentales UCI non françaises, au maximum**. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5** et maximum **7** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le **Samedi 12 Septembre de 15h30 à 18h** et le **Dimanche 13 Septembre de 8h15 à 11h00** à la permanence de l'Hôtel de Ville de Fourmies. La confirmation des

partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence **de 15h30 à 17h15 le Samedi 12 Septembre**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des **Membres du Collège des Commissaires**, est fixée à **17h30 le samedi 12 Septembre** et aura lieu salle des mariages de l'Hôtel de Ville (près de la permanence).

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.487 5 Mhz**.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **"Assistance Sports Médias"**. Le service est assuré au moyen de **3 voitures et une moto**.

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. PRIX

Les prix attribués sont les suivants :

1 ^{ère}	7 515 €	11 ^e	190 €
2 ^e	3 760 €	12 ^e	190 €
3 ^e	1 875 €	13 ^e	190 €
4 ^e	935 €	14 ^e	190 €
5 ^e	745 €	15 ^e	190 €
6 ^e	565 €	16 ^e	190 €
7 ^e	565 €	17 ^e	190 €
8 ^e	375 €	18 ^e	190 €
9 ^e	375 €	19 ^e	190 €
10 ^e	190 €	20 ^e	190 €

soit un total de 18 800 €

Certains prix annexes viennent s'y ajouter :

- > **1000 €** pour le prix des monts
- > **1000 €** pour le prix de la combativité
- > **1000 €** pour les sprints
- > **600 €** pour le prix des villes
- > **500 €** pour le prix de la meilleure équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

> 22 900 €

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis :

Le classement individuel au temps, le classement des monts, le classement de la combativité, les sprints et de la meilleure équipe. Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée.

En ce qui concerne le classement des monts, **5 et 2** points seront attribués aux **deux premiers de chaque mont**. Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général **1000 €** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement à l'arrivée.

Au niveau des sprints, **5 et 2** points seront attribués aux **deux premiers de chaque sprint**. Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général, **1000 €** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement à l'arrivée.

Le prix de la combativité sur décision du Comité d'organisation **1000 €**. **Le prix de la meilleure équipe**, classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement à l'arrivée.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage a lieu **à la permanence de l'Hôtel de Ville - 59610 FOURMIES**.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les **3** premiers de l'épreuve
- le leader de la Coupe de France FDJ
- les vainqueurs des classements annexes suivants : **les sprints, les prix des monts, le prix de la combativité, le prix des villes et un représentant de la meilleure équipe**.

Ils se présenteront dans un délai maximum de **10 minutes** après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉ

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

- 1** - Se conformer au code de la route.
- 2** - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.
- 3** - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai. Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).
- 4** - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.
- 5** - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.
- 6** - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveur devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, contre décharge, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et **Bonne route à tous**

REGLEMENT GENERAL DU LABEL CRÉÉ PAR LA LNC POUR LA SAISON 2026

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. Le label créé par la LNC est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

Le label créé par la LNC est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Il porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer le label créé par la LNC, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
- Accepter le cahier des charges du label créé par la LNC ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label créé par la LNC. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de son label.

Toute épreuve qui se retire du calendrier du label créé par la LNC et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

Le label créé par la LNC comporte cinq classements :

- **Challenge individuel** : Il est ouvert à tous les coureurs participant aux épreuves inscrites à ce label.
- **Challenge équipes** : Il est ouvert à tous les groupes sportifs UCI participant aux épreuves inscrites à ce label.
- **Challenge Jeunes U23** : Il est ouvert à tous les coureurs, participant aux épreuves inscrites à ce label, nés après le 31 décembre 2003.

➤ **Challenge des Grimpeurs** : Le label créé par la LNC est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. La sélection des épreuves concernées par ce présent challenge sera établie chaque saison par la LNC selon des critères sportifs, techniques et d'opportunité qu'elle jugera les plus pertinents

➤ **Challenge des Sprinteurs** : Le label créé par la LNC est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. La sélection des épreuves concernées par ce présent challenge sera établie chaque saison par la LNC selon des critères sportifs, techniques et d'opportunité qu'elle jugera les plus pertinents

ARTICLE 4

4.1 Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du label créé par la LNC devront adresser un courrier à la Ligue au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves appartenant au label créé par la LNC n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 Pour le challenge individuel, sont attribués :

70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 11^e et la 20^e place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 Le challenge équipe est établi pour tous les groupes sportifs de la manière suivante :

a)

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b)

L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 – Pour challenge Jeunes U23, sont attribués :

70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 71.

7.4 – Pour le challenge des grimpeurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Grimpeurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 71.

7.5 – Pour le challenge des Sprinteurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Sprinteurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 71

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges du label créé par la LNC édité par la Ligue.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- Le leader du label créé par la LNC à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les

prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- Le vainqueur de Le label créé par la LNC à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

- Le vainqueur du challenge jeunes U23 ou, en son absence, son directeur sportif

- Les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du challenge équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader du label créé par la LNC ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

10.2 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du challenge équipe du label créé par la LNC

10.3 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du challenge jeunes U23 du label créé par la LNC ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 euros

- Au deuxième coureur : 4 600 euros

- Au troisième coureur : 3 100 euros

- Au premier du challenge Jeunes U23 3 100 euros

- Au premier du challenge des grimpeurs 3 100 euros

- Au premier du challenge des sprinteurs 3 100 euros

- A la première équipe : 7 500 euros

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix du label créé par la LNC se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir. Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement du label créé par la LNC.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 14

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix du label créé par la LNC, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérents à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation. Les sanctions pourront aller :

- Pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante

- Pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.

DISPOSITION POUR LES VOITURES

DÉPART

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune)

Côté droit du Bld de VERDUN (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert)

Rue Edouard FLAMENT (obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune)

2 dans la rue Edouard FLAMENT (devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

Voitures "SERVICE COURSE" (Directeurs Sportifs - Fond Jaune)

Côté droit du Bld de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge)

Au niveau du magasin "MARCHÉ AUX AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel)

Rue Edouard FLAMENT (devant le peloton obligatoirement).

ARRIVÉE

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE" - "SERVICE COURSE" - "INVITÉS"

DÉRIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle sauf véhicules avec rond rouge ● (Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

HÔTEL DE VILLE

Contrôle médical (Rez-de-chaussée à droite) - Salle de Presse (1^{er} étage).

PLAQUES DE VOITURES

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 1 Président du Jury UCI
- 2 Commissaire 1
- 3 Commissaire 2
- 4 Juge à l'arrivée
- 5 Agent du contrôle antidopage
- 6 Médecin (3)
- 7 Ouverture course
- 8 Ambulances (3)
- 9 Chef caravane
- 10 Dépannage neutre
- 11 Dépannage neutre
- 12 Dépannage neutre
- 13 Assistance radio
- 14 Balai (coureurs)
- 15 Balai (matériel)
- 17 Invités
- 18 Invités
- 19 Invités
- 20 Signaleurs (3)
- 21 Télévision
- 22 Télévision

FOND JAUNE : ÉQUIPES numéros 1 à 25

FOND ROUGE : CARAVANE numéros 195 à 250

FOND VERT : PRESSE numéros 65 à 80

FOND GRIS : TECHNIQUE sans numéro

BADGES ACCRÉDITATIONS

BLANC > Comité d'Organisation

JAUNE > Officiels U.C.I. et équipes

VERT > Presse

GRIS > Technique

ROUGE > caravane

MARRON > Invités

VIOLET > Accès Podium

BLEU > Chauffeurs officiels voitures / motos

PLAQUES DE MOTOS

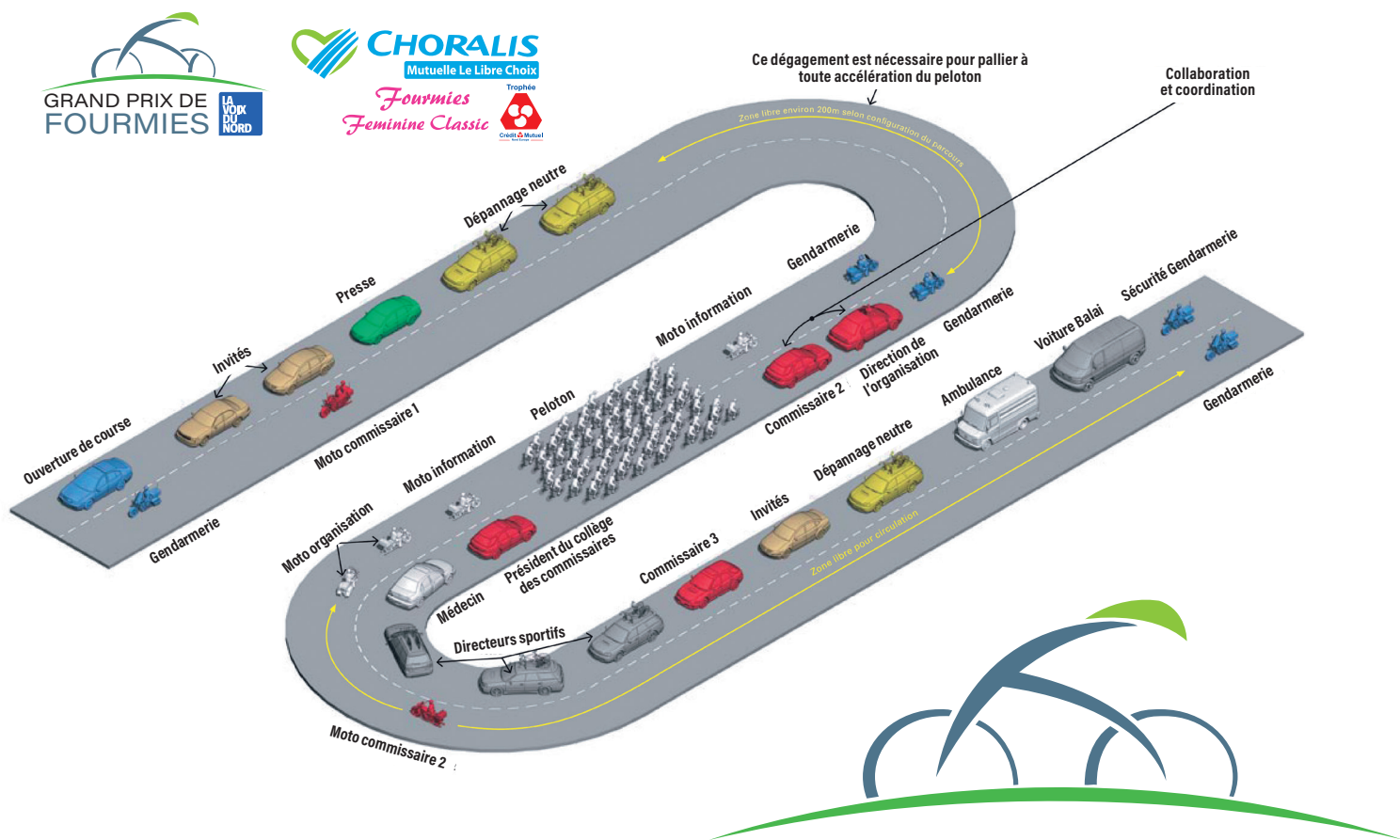
FOND JAUNE : OFFICIEL

- 51 - Moto information
- 52 - Moto information
- 53 - Moto "régulation course"
- 54 à 60 - Moto "sécurité course"
- 61 - Ardoisier
- 62 - Commissaire moto
- 63 - Commissaire moto
- 64 - Moto dépannage neutre
- 65 à 80 - Gendarmerie Nationale
- 81 - Presse/GPF
- 82 et 83 - Télévision

FOND VERT : PRESSE numéros 60 à 75



DISPOSITIONS POUR LA COURSE MEN



FOURMIES

CENTRE HOSPITALIER

Rue de l'Hôpital

59610 FOURMIES

Standard: 03 27 56 47 47

URGENCES: 03 27 56 47 24

HIRSON

HÔPITAL BRISET

40, rue Loups

02500 HIRSON

Standard: 03 23 58 82 82

FELLERIES LIESSIES

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE FELLERIES LIESSIES

Route de Solre-Le-Château

59740 FELLERIES

Standard: 03 27 56 72 00

AVESNES-SUR-HELPE

CENTRE HOSPITALIER

Route de Haut-Lieu

59440 AVESNES-SUR-HELPE

Standard: 03 27 56 55 55

LISTE DES HÔPITAUX

MAUBEUGE

CENTRE HOSPITALIER

13, boulevard Louis Pasteur

59607 MAUBEUGE CEDEX

Standard: 03 27 69 43 43

POLYCLINIQUE DU VAL DE SAMBRE

162, route de Mons

59600 MAUBEUGE

Standard: 03 27 69 80 00

URGENCES: 03 27 65 33 33

CLINIQUE DU PARC

Route d'Assevent

Standard: 03 27 53 88 88

WIGNEHIES

POLYCLINIQUE DE LA THIÉRACHE

22, rue du Dr Edmond Koral

59212 WIGNEHIES

Standard: 03 27 56 66 33

